

LETTRE MENSUELLE DES CADRES SUPÉRIEURS

CGT Finances Publiques – DDFiP des Hauts-de-Seine
OCTOBRE 2026

NOVEMBRE 2026 : LE MOMENT DE LA RUPTURE

● UNE NOUVELLE DIRECTION : L'OCCASION DE TOURNER LA PAGE

L'arrivée d'un nouveau directeur (monsieur Gradzig El Karoui de la DDFiP de Maine et Loire est annoncé de manière officielle) à la DDFiP des Hauts-de-Seine, début novembre 2026, doit être l'occasion d'un véritable changement de méthode. Pour la CGT Finances Publiques, il ne peut pas s'agir d'un simple changement de personne : c'est une nouvelle conception du management et du dialogue social qui doit s'installer. La première rencontre du 9 novembre prochain avec la CGT en bilatéral sera l'occasion de lui exprimer ces revendications.

Les cadres supérieurs doivent retrouver confiance dans leur direction, être reconnus pour leur expertise et exercer leurs responsabilités dans un climat professionnel débarrassé de la pression permanente, de la défiance et des mises en cause individuelles.

● 1. RESTAURER LA CONFIANCE DES CADRES SUPÉRIEURS

La confiance ne se décrète pas. Elle se construit par la reconnaissance du travail accompli, la transparence des décisions et le respect des responsabilités confiées aux cadres.

La CGT demande une rupture avec les pratiques qui entretiennent le sentiment de défiance : contrôle individuel permanent, pression sur les résultats chiffrés, convocations ou mises en cause vécues comme brutales, et dégradation fonctionnelle.

Les cadres supérieurs ne doivent pas être réduits à des producteurs de tableaux de bord et de statistiques. Ils sont des professionnels expérimentés, responsables de missions complexes, dont l'expertise doit être reconnue.

● 2. UN VÉRITABLE DIALOGUE SOCIAL, AU-DELÀ DES RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES

Le dialogue social ne peut pas se limiter aux seules instances obligatoires ni à des réunions formelles destinées à enregistrer des décisions déjà prises.

La nouvelle direction doit instaurer un dialogue régulier, direct et transparent avec les représentants des personnels, mais également avec les cadres et les équipes. Les réorganisations, évolutions de missions et changements d'organisation doivent faire l'objet d'une véritable écoute et d'échanges en amont.

Pour la CGT, un dialogue social de qualité suppose que les désaccords puissent être exprimés sans que ceux qui les portent soient ensuite considérés comme des obstacles au fonctionnement du service.

● 3. DONNÉES FISCALES : LA CONFIANCE DES CONTRIBUABLES NE PEUT PAS ÊTRE UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT

En juin et juillet 2026, la DGFIP a été confrontée à une grave atteinte à la sécurité de son système d'information. À la suite de l'usurpation d'identifiants d'agents publics, des personnes malveillantes ont pu

accéder à certaines données du système d'information de la DGFIP et procéder à leur consultation et à leur extraction.

L'incident concerne des données relatives à des particuliers et à des professionnels. Pour les particuliers, les informations susceptibles d'avoir été consultées sont particulièrement sensibles : identifiant fiscal, état civil, coordonnées, situation familiale, nombre de personnes à charge, nombre de parts, revenu fiscal de référence, taux de prélèvement à la source, ainsi que la liste des messages échangés avec l'administration fiscale via la messagerie d'impots.gouv.fr.

La DGFIP indique que les espaces personnels des particuliers et des professionnels n'ont pas été compromis. Cette précision ne doit cependant pas conduire à banaliser l'affaire : l'administration fiscale détient une masse considérable de données personnelles, financières et patrimoniales, dont elle doit garantir la protection.

Pour la CGT Finances Publiques, cette affaire pose une question essentielle : comment restaurer la confiance des contribuables dans une administration à laquelle ils confient certaines des informations les plus sensibles de leur vie personnelle et économique ?

La réponse ne peut pas se limiter à une communication de crise. La nouvelle direction doit exiger toute la transparence nécessaire sur les circonstances de ces accès illégitimes, les failles exploitées, les mesures correctrices mises en œuvre et les garanties apportées pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

● **SÉCURITÉ DES DONNÉES : UNE QUESTION DE MOYENS ET DE RESPONSABILITÉ**

La CGT Finances Publiques considère que cette affaire doit conduire à s'interroger sur les moyens réellement consacrés à la sécurisation du système d'information de la DGFIP.

On ne peut pas, d'un côté, demander toujours davantage aux agents, multiplier les réorganisations, intensifier les objectifs et développer la dématérialisation des missions et, de l'autre, considérer que la sécurité informatique pourrait relever uniquement de solutions techniques.

La sécurité des données fiscales exige des investissements, des systèmes robustes, des personnels informatiques en nombre suffisant, de la formation, de la maintenance et une véritable politique de prévention des risques.

Les agents de la DGFIP sont les premiers garants de la confidentialité des informations qui leur sont confiées. Ils doivent donc disposer des moyens nécessaires pour exercer leurs missions dans des conditions compatibles avec les exigences de sécurité qui leur sont imposées.

La question n'est pas de rechercher des responsables individuels à désigner à la vindicte. La véritable responsabilité est celle d'une administration qui doit garantir la sécurité des données qui lui sont confiées.

● **4. RESTAURER LA CONFIANCE DES CONTRIBUABLES**

La confiance des contribuables ne pourra être restaurée durablement que par des actes : transparence, qualité de l'accueil, sécurité des données, agents suffisamment nombreux et formés, systèmes informatiques fiables et capacité réelle à assurer les missions fiscales.

À la DDFIP des Hauts-de-Seine, la nouvelle direction doit faire de la sécurité des données, de la transparence et de la qualité du service public fiscal des priorités immédiates.

La confiance que l'on demande aux contribuables doit commencer par celle que la direction accorde à ses propres agents.

● 5. EN FINIR AVEC LE MANAGEMENT PAR LA PRESSION ET L'INTIMIDATION

La CGT demande une rupture avec les méthodes de management fondées sur la défiance, le contrôle individuel permanent et la pression autour des chiffres.

Les agents et les cadres ne doivent pas être placés dans une situation où chaque écart statistique devient un motif de mise en cause personnelle. Les indicateurs doivent rester des outils de pilotage et non devenir des instruments de pression.

Lorsqu'un agent est appelé à s'expliquer sur une situation professionnelle potentiellement conflictuelle, le cadre administratif doit être clair, respectueux et contradictoire. Les agents doivent pouvoir solliciter l'accompagnement ou les conseils d'un représentant syndical.

La CGT refuse également toute logique de dégradation fonctionnelle utilisée comme outil de pression. Une responsabilité professionnelle ne doit pas être retirée ou diminuée sans justification claire, objective et respectueuse de l'agent concerné.

● 6. FAIRE CONFIANCE À LA MAÎTRISE PROFESSIONNELLE DES CADRES SUPÉRIEURS

La DGFIP dispose d'agents et de cadres possédant une expertise considérable. Cette compétence doit être utilisée et reconnue, et non remplacée par une culture du reporting permanent.

La nouvelle direction doit privilégier un management fondé sur la confiance, l'autonomie, la responsabilité et la reconnaissance du travail réel.

Faire confiance aux agents ne signifie pas renoncer au pilotage. Cela signifie donner du sens aux objectifs, expliquer les décisions, écouter les remontées du terrain et laisser aux professionnels une véritable capacité d'initiative.

● REPÈRES – DDFiP 92 ET CADRES SUPÉRIEURS

Lors de la réunion du 22 mai 2026 consacrée aux A+, la DDFiP 92 comptait 10 AE et 154 A+ (AFIPA, IP, IDIV HC et IDIV CN). La direction reconnaissait 15 postes vacants, certains devant être pourvus à partir de septembre 2026. Les échanges avaient également porté sur la mobilité Passerelles, les postes CSA, les perspectives de carrière et la nécessité de restaurer un collectif parmi les cadres supérieurs.

La CGT avait notamment dénoncé l'opacité de certaines mobilités, les difficultés de carrière et la dégradation de la reconnaissance financière et professionnelle des cadres.

La CGT se tient à votre disposition pour tout sujet lié à votre situation personnelle. Vous pouvez à tout moment nous contacter en nous écrivant à l'adresse de la section des Hauts de Seine :

cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

ou à notre représentant pour les cadres supérieurs : jean-luc.youhanna@dgfip.finances.gouv.fr.

Vous pouvez, enfin, consulter la site de la section des Hauts-de-Seine : <https://92.cgtfinancespubliques.fr/>